

THÈSES CIFRE

« Dopez votre R&D »

Intérêt pour l'entreprise :

Répondre à un besoin de compétences techniques sur un sujet précis.

Bénéficier d'une veille scientifique et technologique.

Ouvrir une nouvelle dynamique d'innovation dans l'entreprise.

Nouer une relation privilégiée avec l'équipe de recherche qui va encadrer scientifiquement le doctorant-salarié.

S'assurer de la formation d'un potentiel futur collaborateur par une immersion de long terme dans votre environnement.

De quoi s'agit-il ?

Une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) est un dispositif de financement de thèse du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il permet de subventionner toute entreprise qui embauche un doctorant pour lui confier un travail de recherche.

Entendu comme une collaboration permettant un enrichissement mutuel, ce travail de recherche s'effectue en liaison avec un des laboratoires de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Votre entreprise s'engage à embaucher le doctorant par un CDD de 36 mois ou un CDI.

Ce dernier effectue la moitié de son temps en laboratoire et l'autre immergé au sein de vos services. La mission de recherche constitue la mission principale du doctorant-salarié durant son temps d'immersion.

Pour qui ?

Pour être éligible, votre entreprise doit répondre aux critères suivants :

- » être une structure socioéconomique établie sur le territoire français : entreprise, association, chambre consulaire.
- » Tous secteurs d'activités
- » Aucune limite de taille
- » Aucun quota par structure. Le nombre de CIFRE devant cependant être en rapport avec l'encadrement disponible pour les doctorants-salariés.